



## CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 10 - séance du 12 octobre 2023

Présidence : M. Philippe Duperrex

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2023
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Communications des délégués aux Associations intercommunales (AIAE – ASET – ASIRE- EFAJE et SIEGO)
7. **Préavis municipal n° 05/2023** relatif à l' « Arrêté d'imposition 2024 » présenté par la Municipalité
  - a) Rapport de la commission des finances
8. **Préavis municipal n° 06/2023** relatif au « Changement de la conduite d'eau sous pression sise à la ruelle du Pré de la Caille (DP70) à Goumoëns-la-Ville » présenté par la Municipalité
  - a) Rapport de la commission ad'hoc
  - b) Rapport de la commission des finances
9. Propositions individuelles
10. Divers.

M. Philippe Duperrex, Président, ouvre la séance à 20h15, en souhaitant la bienvenue à chacun.

Le délai minimum de convocation a été respecté.

Le Président passe la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

### 1. Appel

Madame Noémie Friderici, Messieurs Bezençon Cyril, Dutruy Nicolas, Sven Helm, Patrick Keller, Paul Mermoud, Michel Schuler et Strautmann André se sont excusés. Messieurs Frédéric Glauser et Raphaël Miazza sont absents. Le quorum est atteint.

### 2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

### 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2023

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 26 juin 2023 par courrier électronique. La discussion est ouverte. Le procès-verbal est accepté avec 1 abstention. Les remerciements sont adressés à la secrétaire.

### 4. Communications du Bureau

Le Président a reçu une demande d'une citoyenne concernant la Police des constructions, celle-ci n'est pas de la compétence du Conseil Communal mais de la Municipalité. Elle a été remise à cette dernière.

En date du 17 juillet 2023 a eu lieu l'assermentation de M. Marc Dumartheray, élu le 18 juin dernier.

M. Philippe Duperrex a été invité à participer à la séance sur la stratégie de gestion des zones d'activité du plan directeur régional.

Le rapport de la commission des conseils sur l'examen des comptes du SIEGO de l'année 2024 a été remis au Président.

En vue des élections fédérales le 22.10.2023, nous sommes toujours à la recherche de 2 personnes pour le dépouillement.

Il n'y a pas de remarque, ni de question. Le Président propose de passer au point suivant :

### 5. Communications de la Municipalité

M. Philippe Jamain :

- Présentation de Mme Anne Blaser Michaud, nouvelle boursière depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023 suite à la démission de Mme May-Rose Recouso.
- Informe que les locations de la salle polyvalente rencontrent un vif succès. Toutefois des plaintes ont été signalées dû au bruit occasionné. La Municipalité rappelle qu'il est interdit de rajouter des haut-parleurs dans la salle et que la musique doit être coupée à 22h00.
- Le Canton doit mettre en place un système de gestion des zones d'activités. Ce système permettra de coordonner le développement de l'ensemble des zones d'activités et d'en assurer la gestion. Chaque district doit fournir sa propre gestion opérationnelle des zones d'activités. Pour ce faire, un préavis sortira prochainement.
- Travaux préparatoires de l'EMS de Goumoens-la-Ville : mise à l'enquête publique d'ici à la fin octobre 2023.

- A participé à l'assemblée des syndics et informe de l'avenant à la construction de la future salle de gym dans le cadre du futur gymnase d'Echallens. Ce dernier devrait bénéficier d'une salle triple omnisports (type VD 6) permettant de recevoir des événements sportifs nationaux et internationaux entre Lausanne et Yverdon. La plus-value nécessaire est de Fr. 1'950'000.-- assurée par le canton et la commune d'Echallens. Les syndics du district se sont engagés à participer financièrement à sa réalisation à hauteur de Fr. 2.-- par habitants soit une centaine de milliers de francs en tout.

M. Laurent Vulliamy :

- Les travaux de remplacement de la conduite d'eau sous pression au chemin Pré de Cure sont presque terminés. Le budget est respecté. Quelques retouches ont été effectuées chez certains propriétaires. La Municipalité s'excuse des désagréments causés par ce chantier dont des coupures d'eau.
- ASET : budget accepté pour 2024.

M. Marc Dumartheray :

- Se présente et cite ses dicastères suivants : affaires sociales, culture, forêts, pompiers, paroisses.
- Fait partie du CODIR du SDIS du Gros-de-Vaud.
- Présente M. Laurent Lasserre qui prend la succession de M. Philippe Morel en tant que coordinateur régional de la paroisse du Talent.

M. Benjamin Jaquier :

- PCi :  
Suite à la disparition du Président de CODIR M. Gérald Chambon, une nouvelle place est à repourvoir.  
Intervention de la PCi sur le trajet des Ronge Talons pour la réparation de 2 ponts.
- 2 postes à repourvoir parus dans le « tout ménage ». Un préposé(e) RLVCR (préposé aux contrôles sur la circulation routière) et un patrouilleur/se. Le délai de postulation est au 15 octobre 2023. A ce jour, personne ne s'est manifestée. Avis aux éventuels intéressés.

M. Michel Vuerchoz :

- Informe que le dicastère « bâtiments communaux » est à sa charge.
- L'éclairage de la maison de commune d'Eclagnens sera rallumé.
- RC 299 : les travaux vont débiter au printemps 2024.

## 6. Communications des délégués aux associations intercommunales

EFAJE : Budget 2024 inchangé. Les statuts de l'association seront à revoir sur le questionnement de l'association à but non lucratif ou lucratif.

ASIRE : Mme Stéphanie Masala informe les points suivants :

- Rentrée scolaire avec 4133 élèves sur les 4 établissements.
- 1'600 bons Swisspass
- 765 transports annuels
- Stand ASIRE prévu au comptoir d'Echallens
- Extension du collège de Polliez-Pittet à prévoir
- Soins dentaires : 170 élèves suivis

SIEGO : M. Roger Turin lit le rapport de la commission des conseils sur le budget de la SIEGO pour l'année 2024

AIAE : RAS

ASET : RAS

## 7. Préavis municipal n° 05/2023 relatif à l' « Arrêté d'imposition 2024 » présenté par la Municipalité

### a) Rapport de la commission des finances

Chacun a reçu le préavis municipal n° 05/2023 par voie électronique ainsi que le rapport de la COFIN il y a peu.

Le Président passe la parole au rapporteur M. Jean-Charles Bollini pour la lecture du rapport.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Le préavis municipal est accepté à l'unanimité, avec un taux d'imposition de 75.5 points pour :

- Les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers
- L'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales
- L'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

Pas de changement pour les autres catégories d'impôts.

8. Préavis municipal n° 06/2023 relatif au « Changement de la conduite d'eau sous pression – sise à a ruelle du Pré de la Caille (DP70) à Goumoens-la-Ville »  
présenté par la Municipalité  
a) Rapport de la commission ad'hoc  
b) Rapport de la commission des finances

Chacun a reçu le préavis municipal n° 06/2023 par voie électronique. Le rapport de la COFIN ainsi que le rapport de la commission ad'hoc ont été transmis par voie électronique il y a peu.

Le Président passe la parole au rapporteur M. Alexandre Maillard pour la lecture du rapport, celui-ci étant également signé par MM. Bernard Bezençon et Balbino Recouso.

Le Président passe la parole à M. Jean-Charles Bollini pour la lecture du rapport de la COFIN, celui-ci étant également signé par MM. Vincent Moullet, Sven Helm et Paul Mermoud.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président remercie les membres des commissions concernées pour leur analyse et propose de passer au vote. Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.

Dans son rapport, la COFIN demande à la Municipalité de faire un état des lieux des conduites sous pression des trois villages.

Le Municipal Laurent Vulliamy prend la parole est cite qu'un état des lieux des conduites peut être recensé mais cela ne serait pas très utile car cela ne permet pas de connaître leur état actuel. Vu l'année de ces conduites, des fuites sont certainement existantes.

Pour y remédier, une campagne de recherches de fuites pourrait être organisée en collaboration avec l'entreprise Von Roll. Cela représenterait un coût d'environ Fr. 10'000.-- pour l'entier de la Commune.

M. Claude Risch prend la parole et demande si oui ou non un emprunt est prévu ?

9. Propositions individuelles

Ce point tombe faute de matière.

10. Divers

M. Marcel Staub demande la parole concernant la distribution publicitaire de différentes brochures dont l'entreprise Swiss Geo Energy au sujet de forages et pose de capteurs géophysique. Il demande à la Municipalité si des contrats ont été signés avec des sociétés ?

Le Syndic répond que l'entreprise Geo2X SA a effectué des relevés de géothermie profonde réalisés en 3D et que l'entreprise Orllati a fait des mesures en 2D. Ces deux entreprises ont signé un contrat avec le canton mais qu'aucun contrat n'a été signé avec notre commune.

Les températures de terre dans la région d'Eclépens et Goumoens révèlent la possibilité de faire du chauffage à distance.

M. Jean-Charles Bollini souligne la très bonne idée de la création d'une boîte à livres.

M. Gilles Bezençon prend la parole au sujet du cédé le passage situé au milieu du village (carrefour maison de Commune). Il signale sa dangerosité.

M. Michel Vuerchoz précise que cette signalisation a été demandée par la DGMR. A ce sujet, M. Marc Dumartheray signale qu'un miroir ne peut être posé sans un panneau « STOP ».

M. Michel Glauser demande pourquoi les feux clignotants des écoles sont allumés 24h/24h ?

Le Municipal Benjamin Jaquier répond qu'en effet des soucis d'éclairage ont été relevés mais réglés à ce jour.

M. Balbino Recouso prend la parole sur l'éclairage publique de nuit, sera-t-il rallumé ?

Le Municipal Michel Vuerchoz explique qu'il s'agit d'une mesure d'économie d'énergie. La Municipalité aimerait attendre une année pour évaluer les coûts d'électricité et mesurer l'utilité de cette mesure. La possibilité de passer au LED aurait un coût de Fr. 120'000.--.

Mme Dominique Martin Fahrni demande la provenance de sources d'eau actuelle ?

M. Laurent Vulliamy répond que nos sources d'eau ne nous suffisent pas et que les proportions sont difficiles à évaluer dû au grand brassage d'eau. Il précise que l'eau du Lac Léman est moins calcaire.

La parole n'étant plus demandée pour d'autres divers, le Président clôt la séance à 21h45.

Le Président :

La Secrétaire :